



Table with columns for 'ABONNEMENTS' (Très mois, Six mois, Un an) and 'ANNONCES' (Les annonces sont reçues...).

RÉDACTION et ADMINISTRATION: ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES: Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité.

Nos Etrences

Les étrences que nous offrons cette année à la population tout entière pour célébrer notre tirage de 60.000 exemplaires, consistent en une vaste

Tombola gratuite

permettant de gagner UN LOT DE MILLE FRANCS en espèces Douze obligations de CENT FRANCS de la ville de Bruxelles et quantité d'autres lots.

Ces Etrences

qui seront offertes pour la première fois le 1er Janvier prochain, le seront également pendant chaque jour de l'année 1902 tout entière par la combinaison suivante:

DES CALENDRIERS-TOMBOLA

sont distribués en ce moment dans toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces calendriers sont numérotés, et les numéros qui y figurent participeront à

LA TOMBOLA GRATUITE

qui durera toute l'année. On trouvera plus loin la liste des 31 lots du mois de Janvier.

Le tirage de la Tombola aura lieu chaque jour

Chaque jour un numéro sera extrait de l'urne et gagnera un des lots du mois, désigné par le sort, et qui sera connu et devra être réclamé comme il est indiqué plus loin.

LE TIRAGE DU LOT DE Mille Francs

aura lieu de la façon suivante: DIX NUMEROS seront chaque jour extraits de l'urne depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 juin 1902.

A cette date, tous les propriétaires connus des dix numéros sortis chaque jour pendant le semestre, participeront entre eux à un tirage au sort qui désignera

L'HEUREUX GAGNANT du lot de Mille Francs en espèces

AVIS IMPORTANT. — Lire avec soin les indications publiées plus loin sur la publication des numéros gagnants et sur la livraison des lots.

LISTE DES LOTS de la Tombola Gratuite

GROS LOT MILLE FRANCS en espèces

tiré le 30 Juin 1902, entre les DIX NUMEROS sortis chaque jour pendant le semestre.

Lots du mois de Janvier

1er Lot. — Une Obligation de 100 fr. de la Ville de Bruxelles, permettant de gagner des lots de 100.000 et de 250.000 francs.

2e Lot. — Un Vêtement complet sur mesure, d'une valeur de 45 fr., de la maison BELLENGUEZ, 61, boulevard de la Liberté.

3e Lot. — Une Rondelle de bière.

4e Lot. — Un Costume d'enfant, d'une valeur de 35 fr., de la Maison DEWACHTER Frères, rue Faidherbe.

5e Lot. — Une Montre en argent.

6e Lot. — Un Objet de 20 fr., à choisir au BON GENIE, 4, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

7e Lot. — Un Chapeau d'homme de la maison VALLENTIN, 34, rue Neuve.

8e Lot. — Six Photographies album, de la Maison VAN GENT, 7, pl. Saint-Martin.

9e Lot. — Une Paire de chaussures, d'une valeur de 18 fr., des Magasins SAINT-CREPIN, 3, r. des Chats-Bossus.

10e Lot. — Une Paire de draps ourlés, des GALERIES LILLOISES.

11e Lot. — Une Valise ou un Objet de voyage d'une valeur de 20 fr., de la Maison SOYEZ PÈRE, 41, rue des Ponts-de-Comines.

12e Lot. — Un panier de 6 Bouteilles de Champagne, de l'Assoc. de Damery Champagne.

13e Lot. — Une Descente de lit en moquette, d'une valeur de 16 fr., des Grands Magasins du CHAT-BOSSU.

14e Lot. — Un Chapeau de dame, d'une valeur de 12 fr., des Magasins LA PARISIENNE, 12, rue Faidherbe.

15e Lot. — 2 kilos de Chocolat et 2 kilos de Sucre, des Epiceries HARDY & PERCHÉ, 25, Grande-Place, et 69, rue Gambetta.

16e Lot. — Un Service de table, 6 Serviettes avec Nappe, linge russe, du PAUVRE DIABLE, place du Théâtre.

17e Lot. — Un Bijou, d'une valeur de 10 fr., à choisir à la Maison D'HOOGHE, 17, rue Neuve.

18e Lot. — Une Pendule, d'une valeur de 12 fr., du Magasin des MILLE PENDULES, place de la Gare.

19e Lot. — Une première loge de 4 places au Grand-Théâtre de Lille.

20e Lot. — Un Objet à choisir dans les primes de FESCOMPTE LILLOIS, 27, r. Gde-Chaussée.

21e Lot. — Une Couverture de voyage d'une valeur de 35 fr., des Grands Magasins DEWACHTER Frères.

22e Lot. — Un Pot de beurre de 5 kilogr., des LAITIERS DU NORD.

23e Lot. — Une Jolie paire de vases, des GALERIES LILLOISES.

24e Lot. — Un Service de 12 couillers, 12 fourchettes, 12 cuillers à café.

25e Lot. — 10 Kilogr. de savon de ménage L'Aigle, des SAVONNERIES DE SAINT-ANDRÉ.

26e Lot. — Une Glace, d'une valeur de 14 fr., du BON GENIE.

27e Lot. — Une Douzaine de mouchoirs, valeur 12 fr., de la Maison MEXME & Co, 68, rue Esquermoise.

28e Lot. — Douze bouteilles de bière VAN DENPERRE, 20, rue Henri-Kolb.

29e Lot. — Un Service de Table p^r 6 personnes.

30e Lot. — Douze tableaux-chromos.

31e Lot. — Une Pipe valeur 15 fr., de la maison GUINEBAUD, Au Saltan, 52, rue Nationale.

En Février et en Mars, les lots seront les mêmes qu'en Janvier. Pour les autres mois de l'année, le nombre et la nature des lots pourront être modifiés. Mais chaque mois sera tiré

UNE OBLIGATION DE 100 Francs DE LA VILLE DE BRUXELLES

Tirage de la Tombola

Le tirage d'un des lots de la liste mensuelle aura lieu chaque soir à six heures précises, la semaine, et à onze heures le dimanche, dans les bureaux du Réveil du Nord, 44, rue de Béthune, à Lille.

Il sera d'abord procédé au tirage au sort du numéro gagnant, puis au tirage du lot gagné parmi les lots inscrits sur la liste du mois. Le lot gagné et le numéro gagnant seront affichés pendant toute la journée du lendemain dans le Hall du Réveil du Nord et dans les bureaux d'Égalité, et seront PUBLIÉS ÉGALEMENT LE LENDemain PAR LE Réveil du Nord et l'Égalité de Roubaix-Tourcoing. Ils seront indiqués gratuitement par tous nos vendeurs aux personnes qui leur en feraient la demande.

Chaque jour il sera également extrait de l'urne dix numéros qui seront affichés et publiés dans les mêmes conditions.

Les possesseurs des calendriers portant ces numéros devront se faire connaître dans la huitaine, à l'administration du journal.

Le 30 Juin 1902, entre tous les propriétaires connus des numéros ainsi sortis, sera tiré au sort un gros lot de MILLE FRANCS EN ESPÈCES

Livraison des Lots

Tout porteur d'un calendrier gagnant un lot devra, pour réclamer son lot, présenter son calendrier tout entier. Les numéros détachés du calendrier ne seront pas admis.

Les lots gagnés du 1er au 10 de chaque mois devront être réclamés avant le 20 du mois - ceux gagnés du 10 au 20 devront l'être avant le 10 du mois - ceux gagnés du 20 à la fin du mois devront être réclamés avant le 10 du mois suivant. Tous les lots non réclamés dans ces délais seront considérés comme non gagnés et ils seront tirés de nouveau dans des conditions à fixer par l'administration, jusqu'à ce qu'ils soient réclamés par les calendriers gagnants.

Afin de démontrer la sincérité de la tombola, tout gagnant devra signer un reçu de son lot, et la publication du nom des gagnants sera faite périodiquement dans les colonnes du Réveil et de l'Égalité.

Les calendriers gagnants seront remis à leurs possesseurs et participeront aux tirages jusqu'à la fin de l'année. Un calendrier pourra donc gagner plusieurs lots.

A ROUBAIX FINI DE RIRE!

Je viens de recevoir une nouvelle désolante: — pour la dernière fois, M. Eugène Motte daigne m'écrire!

C'est grand dommage, vraiment, pour moi, qui me délectais à l'esprit abasourdi du député de Watrelos et de son acte de journal, alléché, déjà, par les raffinements de la littérature millionnaire.

Mais il faut savoir se faire une raison. Je me résigne. Que mes amis aient le courage d'en faire autant! Cela leur sera peut-être aisé, car ils risquent d'avoir une indignation du poulet - suivant, tant il est gros et abondant.

Roubaix, le 28 décembre 1901. Monsieur SAUVÉ-ÉVAUSY, Rédacteur en chef du Réveil-Égalité, Lille.

C'est encore moi, bien que nullement fâché de votre silence, qui tiens plus le plus. La longue colonne que vous me consacrez, vous maintenez, sans cesse, à l'heure de la rédaction.

« Que j'ai combriolé ou fait combrioler les pupilles de collègues. »

« Tout d'abord, Monsieur le Rédacteur en chef, si le projet roubaixien y fut opposé, est-ce de mon fait? Ne vous en prenez donc qu'au rapporteur de Watrelos et au député de Corancez, socialiste de Vaucuse, qui voulut brusquer la solution de la question, n'attendit pas qu'il eût vu le rôle de l'urne, et obtint un jour de faveur, en séance du matin.

D'autre part, révisé dans votre propre journal le 12 décembre, vous y considérez qu'un élu du 2e arrondissement de Roubaix, c'est vous, c'est moi, c'est un autre. C'est votre correspondant parisien qui le déclare. Il ajoute même: « Ils sont 58. Je les ai bien comptés. »

Pourquoi, aujourd'hui, réduisez-vous ce nombre à 57? Monsieur le député, empruntez d'ailleurs à l'excellent dictionnaire de Larousse, sous le mot « député », les 58 membres présents m'étaient, pour la plupart, favorables.

« Peu de scrutins présentés, par lettre expressée, que je comptais sur votre présence. C'est très naturel et de bonne guerre. »

« Vous amis à vous, M. le Rédacteur en chef, attendez-vous à ce que, dans quelques jours, le lundi ou le mardi, les citoyens Dejeante, Allemand, Vaillant, Jourde, qui avaient lardé mon discours d'interruptions, aient, à l'Assemblée nationale, Grossier, Sembat et tous les autres, la Petite République leur a d'ailleurs dit nettement leur fait. »

« J'ai réclamé, à la tribune, qu'on ne volât pas la discussion des articles. C'était la conclusion logique de ma longue intervention. »

« Le Président, observant le règlement, mit la question aux voix. »

« Mes amis présents et moi-même, avons voté, en vertu de pouvoirs et d'instructions formelles, que je tiens à votre disposition. Nous avons eu nos voix contre le passage à la discussion. »

« Vos quelques rares amis, ont eu leur rôle, ils étaient avec moi, ils ont exprimé 58 suffrages. »

« Si nous sommes des combrioleurs, que direz-vous de vos amis. »

« Non, tout s'est passé correctement, sous l'œil d'un président, M. Mesurier, qui vous avait piloté le jour-là; puis le jeudi précédent, il avait voté contre la proposition Guillaud. »

« Au demeurant, un seul député, M. Escagne, a révoqué son vote à la tribune. Deux autres, dont M. Georges Berry, ont changé le vote exprimé par leur lettre de pouvoir. »

« Peu de scrutins présentés aussi peu d'errata. Vous avez écrit, il y a huit jours, que j'avais voté ou fait voter par mon ami de Montebello le bulletin de M. Dron. Mon honorable collègue pourra vous déclarer, quand il le voudra, que son vote fut exprimé par l'honorable M. Tiphaine, sur les instructions d'un député qui a la confiance de M. Dron. Je n'y suis absolument pour rien. »

« Que restait-il de toutes vos imputations? Ou est l'ignominie combriolage? Ou est la « crapuleuse machination. »

« Il ne subsiste que votre dépit et l'engorgement d'un projet négligé pour Roubaix. »

comme rapporteur de la réforme de l'octroi de Roubaix.

En aucune façon — est-il besoin de le dire, — je ne suis intervenu dans cette question. Ce sont les collègues de M. Motte qui ont désigné M. Abel Bernard comme le rapporteur; et M. Abel Bernard s'est acquitté en honneur, en loyal républicain, de la tâche qui lui était confiée.

Je ne connais pas M. Abel Bernard et il ne me connaît pas. En jetant le nom de l'honorable député de Vaucuse, dans ce débat, M. Eugène Motte ne peut donc avoir d'autre motif que de chercher un dérivatif à ses propres responsabilités.

Je ne couperai pas dans ce pont, par trop grossier vraiment, et si peu sérieux, que de cet essai de défense, le député de Watrelos, passe immédiatement aux aveux!

Qu'a-t-il dit? Que 25 députés avaient voté pour 500 et j'ai appuyé mon assertion des déclarations de M. de Baudry d'Asson, déclarations insérées à l'Officiel, et contre lesquelles M. Motte ne proteste qu'aujourd'hui en appliquant l'épithète d'« excessif » à son collègue cléricol, ne voulant sans doute pas injurier plus gravement.

Or, implicitement, M. Motte reconnaît que la Chambre n'était pas en nombre pour voter puisque pour le démentir, il invoque le témoignage d'un de mes collaborateurs parisiens — un gascon sans doute! — qui a compté 58 députés au lieu de 25.

« Cinquante-huit » députés sur 580 est-ce le chiffre de la majorité de la Chambre? Et si ce n'est pas ce chiffre, comment osez-vous prétendre que la majorité de la Chambre fut acquise à votre proposition d'interpellation: alors qu'il est de notoriété que la Chambre avait repoussé l'avant-veille une même proposition présentée par M. Guillaud, six ou sept députés.

Mais encore, ces 58 députés, comment étaient-ils là? M. Motte nous le dit: il les avait convoqués expressément.

« Eh! oui, spéculant sur la paresse de ses collègues, M. Motte s'était dit qu'en forçant quelque ami à sortir de leurs draps de lits, il arriverait aux fins capitalistes qu'il s'était proposé de faire aboutir. »

« J'en fais juge M. Motte, industriel, persuadé que M. Motte, industriel, condamnera les procédés de M. Motte, député. »

Quant à l'indifférence ou l'apathie des députés républicains ou socialistes qui, lassés par M. Motte et ses amis de faire en quelques minutes l'œuvre féconde de la Municipalité de Roubaix, nous n'avons attendu ni l'opinion de la « Petite République », ni celle de M. Motte pour déplorer leur attitude; de même nous n'avons pas hésité à blâmer les six ou sept députés qui, combriolant à l'instar de M. Motte et des siens, votèrent leurs collègues contre la proposition d'entassement de la réforme de l'octroi de Roubaix.

« Mais est-ce que nous lisait avec le soin qu'il prétend mettre à nous suivre, il n'aurait pas insisté à cet égard. »

Mais prenons les faits comme nous les représentons M. Motte: « M. Baudry d'Asson a été excessif » a minima » en annonçant 25 députés en séance. Il y en avait:

Table with 2 columns: Name, Count. Convoqués par M. Motte... 58, Divers... 7, Au total... 65.

« Et c'est le vote de ce dixième de la Chambre que M. Motte nous représente comme l'émancipation très pure, inattaquable, de la volonté nationale! »

« Ah! que M. Motte nous laisse donc rire, et impressions-nous de le faire pour ne pas avoir à pleurer sur l'incapacité qui le caractérise. »

« Car M. Motte n'est pas un gascon, c'est-à-dire un « pince-sans-rire ». Et est espagnol et c'est pourquoi les moindres chiffres prennent à ses yeux une importance colossale: ils le grandissent. »

« Quant à moi, qui ne suis ni de Gascogne, ni encore d'Auvergne, — hélas! — je trouve la polémique de M. Motte, bien mesquine, bien petite. »

« Il aura beau régrimber, beau protester, il n'empêchera pas les roubaixiens d'appeler « un chat, un chat, et Rollet, un fripon », — et, par extension naturelle et logique, de soutenir « mordicus » que 58 députés volent l'argent de la France, quand ils déléguent le pouvoir de faire et de défaire les lois, à 58 d'entr' eux! »

NOS DÉPÊCHES

LE CRIME DE CORANCEZ

LES TACHES DE SANG Paris, 28 décembre. — De tous côtés, en France, on se demande comment un jury a pu condamner un homme sans preuve.

Dans son réquisitoire, le procureur de la République s'était efforcé d'en esquiver une. Elle était tirée de la déclaration des deux experts qui étaient venus affirmer que le sang coagulé qu'on avait trouvé sur un petit sac n'était pas du sang de lapin.

Brière avait dit, ce sujet: Oui, ce sac-là, je l'ai moi-même touché. J'avais tué des lapins quelques jours avant le crime et c'est sur ce sac que j'ai essuyé mon couteau.

Et le ministère public est allé conclure: « Si les honorables experts n'ont pas dit: c'est certain que c'est du sang humain, c'est qu'il y a là, moi-même touché, j'avais tué des lapins quelques jours avant le crime et c'est sur ce sac que j'ai essuyé mon couteau. »

« Dans une lettre adressée hier au « Siècle », M. Lépine, chef de laboratoire, s'exprimait ainsi: « J'ai eu l'honneur de recevoir de M. Guillaud, député de Roubaix, une lettre dans laquelle il m'expliquait que c'était sur un petit sac, enroulé dans un mouchoir, qu'il avait trouvé du sang coagulé sur lequel on avait écrit: « Corancez ». »

« Le tribunal correctionnel a prononcé aujourd'hui les condamnations suivantes: Guillaud un an de prison, Vingère et Kallé dix mois de la même peine. »

« (VOIR NOTRE DERNIÈRE HEURE) »

INTERVIEW DE L'EXPERT OGIER

Un rédacteur de la « Presse » est allé consulter à ce sujet l'un des experts mis en cause, M. le docteur Ogier, sous-chef de laboratoire de toxicologie à la préfecture de police, et nous reproduisons cette interview à titre documentaire.

« Que voulez-vous que je réponde à M. Jean Lépine? dit d'abord M. Ogier. Il faudrait d'abord savoir sur quels documents il s'est basé pour formuler ses critiques. Ce n'est pas sur le rapport qui figure au dossier du procès Brière, puisque le texte n'a pas été publié. »

M. Ogier arrête quelques instants, relit plusieurs passages des déclarations de M. Lépine et reprend ainsi: « D'abord la méthode est improprement baptisée du nom de M. Bordet. Si il est exact que ce dernier ait trouvé des principes nouveaux d'analyse il est non moins certain que M. Bordet n'a employé sous ce nom que des méthodes médico-légales. L'application des sérums spécifiques agissant comme réactifs a été étudiée à l'Institut Pasteur et mon collègue Vibert et moi nous avons particulièrement poursuivi ces recherches pour les cas d'expertise légale. »

« Donc voici pour la tragédie de Corancez ce que nous avons cherché à faire. Il nous fallait établir la nature des taches relevées sur le gilet de Brière, sur un sac de toile, sur le couteur et la masse considérés comme ayant servi au crime, ainsi que les maculations d'encre constatées sur le mouchoir trouvé dans l'une des chambres de la ferme. »

« Nous servant d'un sérum fabriqué chaque fois suivant que l'on envisageait une hypothèse concernant la nature du sang à examiner — lapin, cochon, mouton, porc, etc., nous avons établi que les taches en question ne pouvaient provenir de ces animaux. »

« Brière a déclaré que c'est du sang de lapin et sur votre réponse négative le procureur a conclu que c'était du sang humain. »

« Nous laissons au ministère public la responsabilité de cette argumentation. Mais pourquoi nous faire soutenir une pareille thèse. Le rapport a été très réservé, très timide. J'ai dit qu'il y avait très peu de sang sur le couteur, très peu sur le gilet, très peu sur la masse. Mais les taches du mouchoir devaient bien être de l'encre mais que scientifique ment on ne pouvait rien affirmer. »

« Brière a pu se tromper en déclarant que le couteur avait servi à tuer un lapin, mais d'après votre réponse négative on ne peut déduire que c'était du sang humain. »

« Si l'affaire revenait... — Je ne crois pas, mais nous n'aurons rien à changer à nos dépositions. »

« Au reste, il est possible que je publie mon rapport et l'on verra que si y a eu des affirmations médicales apportées à la barre, elles ne proviennent ni de mon collègue ni de moi. »

« En terminant, M. le docteur Ogier montre à notre confrère les photographies du couteur et du mouchoir maculé d'encre qui ont figuré par lui pièces à conviction. Le couteur est ébréché par place, avec sur la lame, quelques plaques noires, et le mouchoir ne présente lui aussi que de minuscules taches sombres. »

Comité général du Parti socialiste

MILLERAND ET LES FÊTES FRANCO-RUSSES Paris, 28 décembre. — Le Temps publie l'information suivante: « On a vu à la séance du comité général du Parti socialiste qui se tenait, le 27 décembre, dans la salle de la Fédération socialiste révolutionnaire de Loiret, un délégué du comité général du Parti socialiste, en annonçant 25 députés en séance. Il y en avait: Convoqués par M. Motte... 58, Divers... 7, Au total... 65. »

« Et c'est le vote de ce dixième de la Chambre que M. Motte nous représente comme l'émancipation très pure, inattaquable, de la volonté nationale! »

« Ah! que M. Motte nous laisse donc rire, et impressions-nous de le faire pour ne pas avoir à pleurer sur l'incapacité qui le caractérise. »

« Car M. Motte n'est pas un gascon, c'est-à-dire un « pince-sans-rire ». Et est espagnol et c'est pourquoi les moindres chiffres prennent à ses yeux une importance colossale: ils le grandissent. »

« Quant à moi, qui ne suis ni de Gascogne, ni encore d'Auvergne, — hélas! — je trouve la polémique de M. Motte, bien mesquine, bien petite. »

« Il aura beau régrimber, beau protester, il n'empêchera pas les roubaixiens d'appeler « un chat, un chat, et Rollet, un fripon », — et, par extension naturelle et logique, de soutenir « mordicus » que 58 députés volent l'argent de la France, quand ils déléguent le pouvoir de faire et de défaire les lois, à 58 d'entr' eux! »

LES ASSASSINS DE MONTÉCAU EN CORRECTIONNELLE

Chalon-sur-Saône, 28 décembre. — On se rappelle que trois individus faisant partie du syndicat jaune de Montécau assaillirent successivement, le soir du 2 novembre dernier, dix-huit ouvriers du syndicat rouge qui rentraient du travail, agression qui motiva une question de Bouveri, député, au président du Conseil.

« On avait relevé, à la charge des agresseurs neuf coups de couteau, trois coups de revolver. Deux des victimes avaient été blessées; une autre, atteinte par une balle de revolver, a été préservée par la soie qui a amorti la balle. Trois ont été grièvement blessés d'un coup de poignard. L'une d'elles est restée affaiblie vingt-quatre jours. »

« Le tribunal correctionnel a prononcé aujourd'hui les condamnations suivantes: Guillaud un an de prison, Vingère et Kallé dix mois de la même peine. »

« (VOIR NOTRE DERNIÈRE HEURE) »

FREDES ENNEMIS

par Maurice MONIER

Nos camarades ont lu la lettre aux conclusions un peu obscures, aux reproches un peu aigres, aux considérations un peu raucunières, que le Comité fédéral du P. O. F. a écrite, en réponse aux propositions conciliatrices d'unité de candidatures faites par le Conseil fédéral du P. S. F.

Nos «frères ennemis», pour reprendre une expression du Travailleur, ne consentent même pas à s'en remettre à l'arbitrage du Parti Ouvrier Belge, avec lequel ils échangeaient pourtant, lors du Congrès de Roubaix des télégrammes de fraternelle et mutuelle confiance.

Pour quelles raisons? — Parce que les fédérations autonomes socialistes et notamment celle du Nord ont entrepris une œuvre de division.

— Parce qu'il n'y a pas chez nous que des ministériels.

— Parce que nous sommes une sorte de parti de rêveurs socialo-radicalisants, prêchant une vague et lente évolution qui pourrait aboutir vers l'An 3000 à la transformation sociale.

« Le Comité fédéral du P. O. F. affecte d'ignorer dans quelles conditions les fédérations autonomes furent organisées, de même qu'au Congrès national de 1899 tenu salle Japy, il oublia de combattre l'obscure fédération éloquentement et si clairement développée par Marpeux, Briand, Bonard, etc... C'est ainsi que les fédérations autonomes furent accueillies sans mot dire dans le fameux Comité d'entente. »

« Pourquoi leur réserve-t-on aujourd'hui tous les brocards qu'on négligea de leur lancer alors? »

« L'idée d'un rapide chemin, les militants se montraient enchantés de cette solution utilitaire assez séduisante pour amener, en peu de temps, l'Unité du Parti par la fusion des vieilles organisations. »

« C'est pour combattre ce regrettable esprit de chapelle, que quelques militants revendus des rancunes ou des affections engendrées par le microbe du mal des «individus», que des militants, des «individus», qui confondent une même estime Jaures, Guesde, Allemand et Vaillant, mais qui se refusaient à épouser les zézannies qui séparaient ces magnifiques semeurs de l'Idée Socialiste, commencèrent à créer les fédérations autonomes. »

« L'idée d'un rapide chemin, les militants se montraient enchantés de cette solution utilitaire assez séduisante pour amener, en peu de temps, l'Unité du Parti par la fusion des vieilles organisations. »

« C'est pour combattre ce regrettable esprit de chapelle, que quelques militants revendus des rancunes ou des affections engendrées par le microbe du mal des «individus», que des militants, des «individus», qui confondent une même estime Jaures, Guesde, Allemand et Vaillant, mais qui se refusaient à épouser les zézannies qui séparaient ces magnifiques semeurs de l'Idée Socialiste, commencèrent à créer les fédérations autonomes. »

« L'idée d'un rapide chemin, les militants se montraient enchantés de cette solution utilitaire assez séduisante pour amener, en peu de temps, l'Unité du Parti par la fusion des vieilles organisations. »

« C'est